

Titres Restaurant



La direction continue le chantage

En septembre l'Ucanss annonçait aux organisations syndicales une augmentation de la valeur du point de 3,5%, malgré un gel de celle-ci depuis 12 ans et une inflation à plus de 6%. La proposition de l'employeur était à prendre ou à laisser.

La **CGT** est restée cohérente sur ses revendications et n'a pas cédé face au chantage de l'employeur.

Fort de son coup d'éclat, l'Ucanss remet le couvert !

Face à l'inflation galopante, le gouvernement s'est vanté d'avoir relevé en urgence la limite d'exonération de la part patronale des titres-restaurant de 4% soit de : 0,23€ par titre.

Aujourd'hui, alors que la hausse des prix des produits alimentaires atteint 12%, l'Ucanss a dû estimer la mesure bien trop généreuse. Elle a trouvé moyen de rogner davantage en ne proposant que 1,76%, soit 0,10€ de hausse au lieu des 0,23€ autorisés par le gouvernement.

La **CGT** ne peut accepter une mesure aussi indécente !

Ce n'est pas avec une politique des « petits pas » qu'on rattrape une inflation galopante.

Pour la **CGT** la seule solution face au coût de la vie, c'est la valeur de point à 10€ et son indexation sur l'inflation et non 0,10€ sur les titres restaurant !

**0,23€ autorisés par le gouvernement
0,10€ pour les agents de la Sécu
Le mépris.... Jusqu'au bout !**



TOUS MOBILISÉS JUSQU'À LA VICTOIRE !

Seule notre mobilisation massive permettra enfin d'obtenir un salaire décent.